

## Aide à domicile : accepter ou refuser les cadeaux

**D**'une façon générale, l'aide à domicile ne doit pas accepter les cadeaux (en expliquant bien, avec tact et délicatesse, pour quelles raisons elle ne peut pas accepter), mais il peut y avoir des tolérances, des exceptions... Dans tous les cas, la règle est de refuser de l'argent... Elle vaut également dans l'autre sens : l'aide à domicile n'a pas à offrir de cadeaux à la personne aidée. Il y a un risque au niveau de la cohésion de l'équipe (toutes ne pratiquant pas forcément de la même façon). Ce peut être également une source de difficultés avec la famille. Enfin, il y a le risque de vexer les personnes aidées auxquelles on n'offre pas de cadeaux (car tout finit par se savoir)... Par contre, ce peut être le service qui offre un cadeau, en fin d'année par exemple, mais à toutes les personnes aidées.



### En fonction de quels critères peut-on les accepter ou les refuser ?

#### Les circonstances

Exemples : tolérances si premier de l'An, Noël, anniversaire ou fête, naissance ou communion d'un enfant, départ en vacances, souvenir de vacances, fin de contrat, etc.

#### La valeur du cadeau

- La valeur peut être monétaire.
- La valeur peut être sentimentale, affective :
  - ✓ Pour la personne aidée qui a fabriqué l'objet spécialement pour l'aide à domicile (vêtement, gâteau, etc.) : un refus risque de blesser...
  - ✓ Pour les enfants qui pourraient souhaiter avoir tel objet de famille (photo, bijou,

etc.) : ils sont susceptibles d'en vouloir à l'aide à domicile...

#### La nature du cadeau

Exemple : tolérances avec les personnes aidées s'il s'agit de denrées périssables (fruits, légumes, etc.) quand elles n'aiment pas perdre des produits.

#### Le nombre d'années de relation, les facultés mentales et le caractère de la personne

Exemples : prudence si on commence tout juste à travailler chez la personne aidée ; si une personne âgée perd la mémoire, si elle souffre de désorientation ; si la personne aidée souffre de mal-être, si elle a tendance à affabuler.

### Quelles précautions prendre ?

- L'aide à domicile peut expliquer qu'elle est salariée d'un service et qu'à ce titre il lui est interdit d'accepter de l'argent, mais que, par contre il est toujours possible de faire un don au service qui saura l'utiliser à bon escient.
- Si une aide à domicile est invitée à accepter un cadeau, elle peut demander à en parler au préalable à son responsable-travail (au moins sera-t-il informé en cas de contestation). Elle peut

également demander à ce que la personne aidée en parle elle-même au service...

- Attention à l'engrenage, au chantage : « *Je vous ai fait un cadeau l'autre jour, vous pourriez faire un geste aujourd'hui* » (ou : « *vous m'êtes redevable* »).

- L'aide à domicile doit se montrer discrète quand elle sort du domicile avec un cadeau. Ce n'est pas la peine de le montrer. Les voisins pourraient penser et raconter qu'elle profite de la personne aidée. Il en va de la crédibilité d'elle-même et du service...

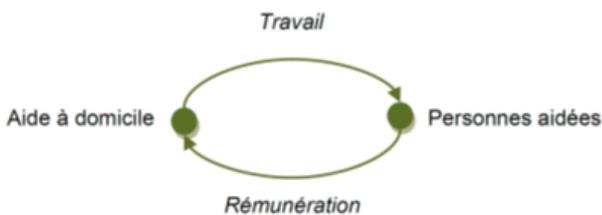
## Quels sont les risques ?

- **Quand une aide à domicile accepte** : se faire accuser de vol par la personne, ses enfants, les voisins, son employeur (avec risque de perdre son emploi).
- **Quand elle refuse** : contrarier la personne.

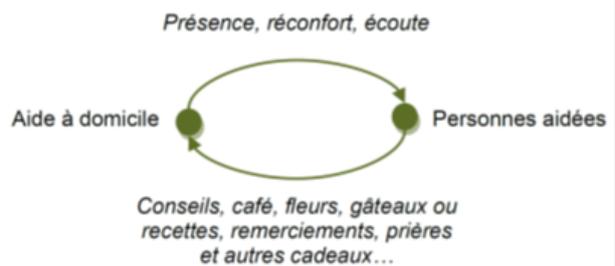
## Pour quelles raisons une personne aidée fait-elle un cadeau ?

- Faire un cadeau, c'est un moyen de communiquer, mais pour qu'il y ait communication, il faut un échange dans les deux sens. Ainsi, l'aide à domicile apporte quelque chose à la personne aidée et il s'agit, par conséquent, de permettre à celle-ci d'apporter quelque chose en retour à l'aide à domicile. Cela fait référence à la théorie des échanges :

- **Échange au premier niveau :**



- **Échange au second niveau :**



- Toujours rechercher une solution pour que la personne aidée puisse offrir quelque chose « en échange »...

## En conclusion

- L'aide à domicile n'a pas à accepter d'argent (sauf étrennes ?). Dans les autres cas, elle doit gérer au cas par cas, tout en réfléchissant bien aux conséquences selon la décision qu'elle prend.
- Ne pas hésiter à informer son employeur de toute situation particulière.